



CONVENTION DE PARTENARIAT

entre

LA FEDERATION NATIONALE DES SOCIETES COOPERATIVES D'HLM

et

ARKEA BANQUE ENTREPRISES ET INSTITUTIONNELS

Entre les soussignés :

► **LA FEDERATION NATIONALE DES SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES D'HLM**, association régie par la loi du 1er juillet 1901, ayant son siège social sis 14, rue Lord Byron - 75 008 Paris,

Représentée par Marie-Noëlle LIENEMANN, agissant en qualité de Présidente, dûment habilitée aux fins des présentes

Dénommé ci-après « la Fédération »

DE PREMIERE PART,

► **ARKEA BANQUE ENTREPRISES ET INSTITUTIONNELS**,

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance, au capital social de 830.000.000 Euros, ayant son siège social sis Allée Louis Lichou, 29480 Le Relecq Kerhuon, immatriculée au RCS de Brest sous le numéro unique d'identification 378 398 911 et immatriculée à l'ORIAS sous le numéro 07 026 594.

Représentée par Monsieur Bertrand BLANPAIN, agissant en qualité de Président du Directoire dûment habilité aux fins des présentes

Dénommé ci-après « ARKEA Banque E & I »

DE SECONDE PART,

M

Exposé

Depuis sa création en 1908, la Fédération Nationale des Sociétés Coopératives d'Hlm a pour principales missions :

- La représentation des sociétés coopératives d'Hlm au niveau national ;
- La promotion d'une politique coopérative en faveur de l'habitat social ;
- L'assistance aux sociétés coopératives dans le développement de l'œuvre qu'elles poursuivent.

Elle regroupe 175 coopératives d'Hlm présentes sur tout le territoire français qui œuvrent chaque jour au développement d'une offre de logements adaptés aux ménages à revenus modestes et moyens par la production de programmes en accession sociale sécurisée, en patrimoine locatif social et par la gestion de copropriétés. En 2016, ce sont ainsi plus de 7.300 logements qui ont été mis en chantier.

ARKEA Banque E & I est la filiale du groupe coopératif Crédit Mutuel Arkéa, spécialisée sur le financement et l'accompagnement des acteurs du développement des territoires que sont les entreprises, les institutionnels et les promoteurs immobiliers.

ARKEA Banque E & I s'est donnée pour mission de poursuivre sa politique d'accompagnement des organismes d'habitat et de soutenir leurs efforts sur l'ensemble de leur champs d'activité : la rénovation urbaine, la réhabilitation du parc existant, le développement de logements locatifs ou la construction de logements en accession sociale ou libre.

Elle prend à cœur d'accompagner la Fédération Nationale des Sociétés Coopératives d'Hlm et ses membres dans la durée en nouant un lien pérenne fondé sur des racines coopératives et mutualistes qui lui permettent de se positionner comme une banque raisonnée, responsable et innovante.

A ce titre, le groupe Crédit Mutuel Arkéa s'engage aux côtés des Sociétés Coopératives d'Hlm en les accompagnant au quotidien dans le financement de leurs projets et aussi en étant présent au capital d'une vingtaine de sociétés.

Aussi, les deux parties conviennent ensemble de l'intérêt de renforcer leur partenariat.

Il est précisé que la présente convention n'interfère en rien dans les procédures de mise en concurrence, ni dans les prises de décisions propres de la Fédération Nationale des Sociétés Coopératives d'Hlm et de ses adhérents dans le cadre des règles qui les régissent.

De même, ARKEA Banque E & I agira dans le strict cadre de ses règles internes et de la réglementation bancaire, financière et commerciale en vigueur.

Ceci étant exposé, il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : Champ d'application

Dans le cadre de l'accompagnement de la Fédération Nationale des Sociétés Coopératives d'Hlm, ARKEA Banque E & I mettra à disposition son expertise et sa connaissance des acteurs du territoire, tant par ses propres moyens qu'avec ceux de ses partenaires et des différentes filiales du Groupe Crédit Mutuel Arkéa.

ARTICLE 2 : Détail du Partenariat

2-1° SYNERGIE DANS LE CADRE DE L'ACCOMPAGNEMENT DE L'ACCESSION SOCIALE A LA PROPRIETE

Développement de la production

Les coopératives d'Hlm se sont engagées collectivement à augmenter leur production en accession sociale sécurisée afin de mieux répondre aux besoins exprimés sur les territoires, en zone urbaine comme en zone rurale, en PSLA comme en VEFA à taux réduit ou à taux normal.



ARKEA Banque E&I est une banque engagée aux côtés de la Fédération Nationale des Sociétés Coopératives d'Hlm et de ses adhérents pour les accompagner dans l'atteinte de cet objectif.

Dans ce cadre, la Fédération Nationale des Sociétés Coopératives d'Hlm et ses adhérents bénéficient de l'ensemble de l'offre d'ARKEA Banque E&I actuellement disponible et à venir dans les domaines de la banque, de l'assurance et des services financiers, afin de promouvoir l'accession sociale à la propriété.

Concernant les opérations réalisées par les Coopératives Hlm sur la Bretagne, le Sud-Ouest et le Massif Central, ARKEA Banque E & I favorisera les contacts avec le CMB, le CMSO et le CMMC afin d'apporter des solutions de financement à leurs acquéreurs.

Innovation sociale

Les coopératives d'Hlm s'attachent à développer des démarches facilitant l'accès à la propriété des ménages à revenus modestes, voire très modestes. Dans cet objectif, elles expérimentent de nouvelles formes d'accession progressive (SCIAPP), en dissociation foncier/bâti (Coop Foncier ou BRS), dans l'ancien ou sous forme d'habitat participatif.

ARKEA Banque E&I met à dispositions de la Fédération Nationale des Sociétés Coopératives d'Hlm et de ses adhérents toute son ingénierie et son engagement afin de faciliter l'émergence et le développement de ces nouvelles formes d'accession sociale.

Enfin, ARKEA Banque E & I intervient à chaque étape de la chaîne du logement (collectivités territoriales, acteurs de l'aménagement, de la promotion et du logement social). Par leurs actions croisées, chacun participe ainsi à la mise en place d'opérations de mixité sociale. A ce titre, l'équipe de la Direction Commerciale de la Promotion Immobilière et des Institutionnels d'ARKEA Banque E & I est en capacité de favoriser le dialogue et la mise en relation entre ses clients intervenant sur des opérations immobilières, et notamment les coopératives d'Hlm.

2-2° SYNERGIE DANS LE CADRE DU DEVELOPPEMENT DU PARC LOCATIF DES COOPERATIVES HLM :

Certaines coopératives d'Hlm ont fait le choix de développer un parc locatif social, de manière principale ou en complément de leur activité en accession sociale sécurisée. En 10 ans, le patrimoine géré par les coopératives d'Hlm est ainsi passé de 20.000 logements à plus de 50.000, par croissance interne et externe. Cette croissance nécessite d'être accompagnée, en particulier en termes de financements.

ARKEA Banque E&I accompagne les Sociétés Coopératives d'Hlm sur tout le territoire avec une équipe de spécialistes qui se tient à la disposition de la Fédération Nationale des Sociétés Coopératives d'Hlm.

ARKEA Banque E&I s'engage ainsi auprès de la Fédération Nationale des Sociétés Coopératives d'Hlm et de ses adhérents à accompagner et de favoriser le développement du patrimoine locatif des coopératives Hlm, en logements familiaux ou spécifiques, dans le cadre des différentes opportunités offertes par la réglementation Hlm (production en propre, rachat de patrimoine, acquisition en VEFA).

ARKEA Banque E&I s'engage également à examiner les projets de consolidations d'organismes d'Hlm portés par les coopératives d'Hlm et pour lesquels un accompagnement financier et/ou capitalistique serait nécessaire.

2-3° ACCOMPAGNEMENT DES OUTILS MUTUALISÉS

Dans le cadre du Projet fédéral défini par ses instances, la Fédération a créé une structure fédérale, la Société pour le financement de l'habitat participatif (SFHC, SAS coopérative) dont la vocation est d'accompagner les besoins des coopératives d'Hlm dans le développement de leurs opérations d'accession sociale et d'aménagement foncier et d'y consacrer une partie des moyens



mutualisés par ses adhérents au travers de la SDHC (Société pour le développement de l'habitat coopératif).

La SFHC intervient sous forme de prêts participatifs et accueille pour ce faire à son capital, aux côtés de la SDHC, des partenaires institutionnels et bancaires souhaitant accompagner le développement des coopératives d'Hlm.

Le groupe Crédit Mutuel ARKEA s'engage à prendre une participation à hauteur de 50 000 € en 2016 au capital de la SFHC pour financer et accompagner le développement de cette structure. La banque examinera l'année suivante la possibilité de réitérer cette participation.

2-4° COMMUNICATION :

La Fédération et ARKEA Banque E&I conviennent d'assurer dans leurs structures la plus large diffusion de cette convention, de la promouvoir par une communication appropriée, et d'en valoriser les exemples de mise en œuvre concrète, en particulier par le biais des outils numériques que chacun ont mis en place (www.hlm.coop pour la Fédération, www.leblogdesinstitutionnels.fr pour ARKEA Banque E&I).

ARTICLE 3 : Suivi et Durée

La Convention entre en vigueur à compter de sa signature par les Parties, pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction. Chacune des Parties pourra dénoncer cette convention, sans préavis, moyennant d'en avertir l'autre Partie par lettre recommandée.

Les Parties s'engagent à se rencontrer au sein d'une réunion semestrielle afin de suivre la mise en place de ce partenariat.

En deux exemplaires

A Nantes, le 28/09/2016

Pour la Fédération Nationale des Sociétés
Coopératives d'Hlm,

Marie-Noëlle LIENEMANN

Présidente

(cachet et signature)



14, rue Lord Byron - 75384 Paris Cedex 08
Tél. : 01 40 75 79 48
www.hlm.coop
www.habitat.coop
federation@hlm.coop
Siret 444 067 037 00010

A Nantes, le 28/09/2016

Pour ARKEA Banque E & I

Bertrand BLANPAIN,

Président du Directoire

(cachet et signature)



Annexes :

L'équipe d'Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels à votre disposition :

NATIONAL

Axelle COSTE

Axelle.coste@arkea.com

01 56 69 77 18

Laurie LEMOINE

Laurie.lemoine@arkea.com

01 56 69 76 21

Jérôme GRENTHE

jerome.grenthe@arkea.com

01 56 69 76 22

Julien WACKENHEIM

Julien.wackenheim@arkea.com

01 56 69 77 22

Aurélien DELEU

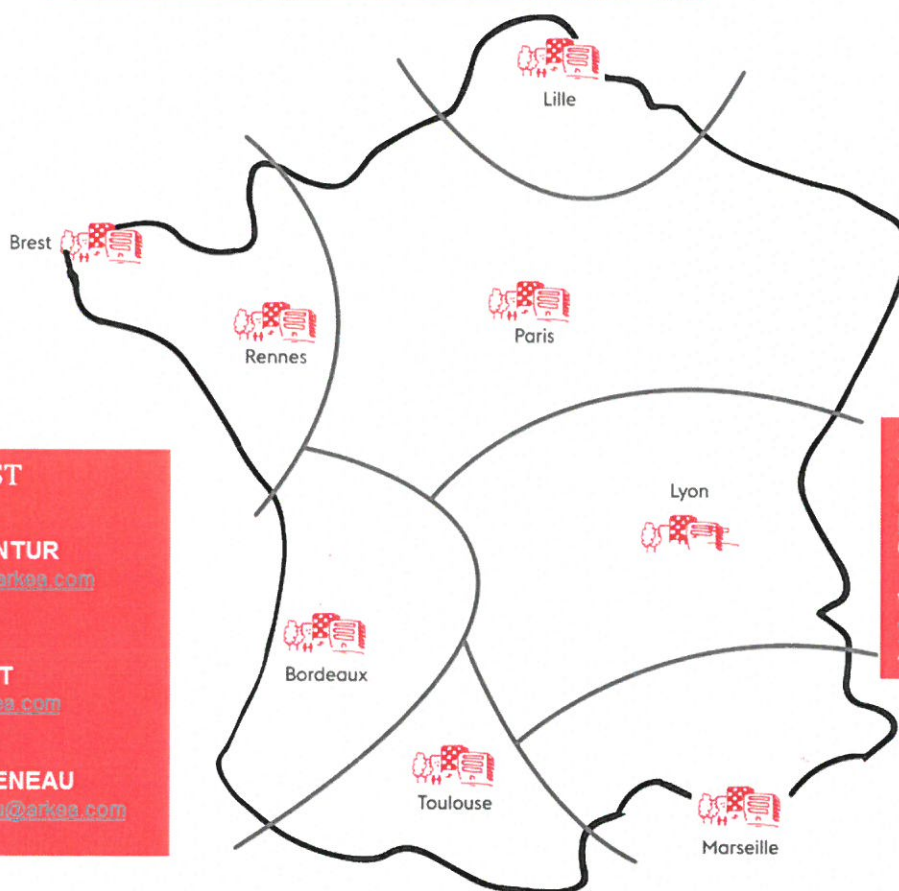
aurelien.deleu@arkea.com

01 56 69 76 20

Olivier THOVEX

olivier.thovex@arkea.com

01 56 69 77 08



GRAND OUEST

Benoît BONAVENTUR

benoit.bonaventur@arkea.com

02 99 29 92 30

Arnaud HELBERT

arnaud.helbert@arkea.com

02 99 29 92 14

Stéphanie MICHENEAU

stephanie.micheneau@arkea.com

02 99 29 92 08

LYON

Laurent LAPEYRONNIE

Laurent.lapeyronnie@arkea.com

04 78 63 75 78

Vincent NEUVILLE

Vincent.neuville@arkea.com

47 78 63 76 79

GRAND SUD

BORDEAUX**Cyril CURY**

cyril.cury@arkea.com

05 57 26 65 59

TOULOUSE**Ludwig PLICHET**

ludwig.plichet@arkea.com

05 61 00 07 25

MARSEILLE**Emmanuel BRISSON**

emmanuel.brisson@arkea.com

04 96 17 06 44

Olivier NOYELLE

olivier.noyelle@arkea.com

04 96 17 06 42

ml n